

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 238 (Rect)

présenté par

M. Cottel, M. Sauvan, M. Bricout, M. Arnaud Leroy, Mme Le Dissez et M. Burroni

ARTICLE 19

Compléter l'alinéa 19 par les mots :

« du présent article et la hiérarchie de l'utilisation dans les ressources définie à l'article L. 110-1-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise mettre en œuvre la hiérarchie de l'utilisation des ressources adoptées dans la présente loi, dans les soutiens et aides publiques.